République Française

Département des Alpes de Haute Provence

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

## EXTRAIT N° 63.21 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Membres du Conseil Communautaire :

**SEANCE DU 29 MARS 2021** 

- En exercice: 89

- Présents ou représentés : 77

- Votants: 77

- Suffrages exprimés: 77 (77 pour)

- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le vingt-neuf mars deux mille vingt et un, à quatorze heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans le complexe sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel GUERASSIMENKO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN représentée par M. Michel JOANNET à qui elle a donné procuration
  - M. Robert GARCIN
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par M. Robert GARCIN à qui elle a donné procuration
  - M. Maurice BRUN représenté par M. Hervé MIRAN à qui il a donné procuration
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par Mme Arlette MAYER à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20210329-D63-21-DE Date de télétransmission : 14/04/2021 Date de réception préfecture : 14/04/2021

- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Serres :
  - M. Fabrice FROMENT
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par Mme Frédérique XAVIER à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
  - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Cécilia LOUVION représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE
  - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Cyril DERDICHE
  - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze: M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS représenté par M. Jean-Marie TROCCHI à qui il a donné procuration
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK représenté par M. Hervé MIRAN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Monique REYNIER
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

#### Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20210329-D63-21-DE Date de télétransmission : 14/04/2021 Date de réception préfecture : 14/04/2021

- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

# ORDRE DU JOUR : Convention de partenariat avec les associations des communes forestières 04 et 05

La CCSB exerce des compétences en lien avec la forêt et sa valorisation (SCOT, PCAET, chartes forestières). D'ailleurs, la forêt occupe 60 % de l'espace du Sisteronais-Buëch. Elle représente un levier de développement économique durable à protéger et mettre en valeur pour préserver, améliorer la qualité de vie des habitants ainsi que l'attractivité territoriale. Dans le cadre des documents de planification comme le SCoT ou le PCAET, la filière forêt-bois est un axe qu'il faut intégrer aux stratégies et actions intercommunales et communales.

Les associations des communes forestières œuvrent quant à elles au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable, faisant de la forêt publique un élément fort de développement local. Dans ce cadre, les associations mènent des actions au bénéfice des collectivités des départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Afin de partager les expériences, les compétences et les réseaux, il est proposé d'établir un partenariat avec les 2 associations des communes forestières 04 et 05, au travers d'une convention. Les objectifs du partenariat, sont les suivants :

- Répondre aux grands enjeux d'aménagement liés directement ou indirectement à la forêt et au bois : le « développement économique et touristique durable » ainsi que la « qualité de vie, ruralité, préservation des richesses naturelles » ;
- Prendre appui sur la forêt et ses ressources multifonctionnelles pour contribuer aux objectifs « nature-santé » du territoire ;
- Prendre appui sur la forêt pour répondre aux enjeux de transition énergétique et de changement climatique.

A travers ce projet de partenariat, la collaboration entre la CCSB et les communes forestières se décline selon quatre axes :

- Axe 1 : La forêt et le bois pour contribuer au développement durable des territoires.
- Axe 2 : Les élus, moteurs du développement d'une filière territoriale forêt-bois.
- Axe 3 : Les collectivités, vitrine de la valorisation des produits forêt-bois locaux et de la gestion durable des forêts.
- Axe 4 : L'investissement dans la filière, un enjeu pour le territoire.

La convention est établie pour une durée d'un an et reconductible 3 fois un an, sauf dénonciation des parties intervenant au moins un mois avant la date anniversaire. Elle prévoit que la CCSB adhèrera chaque année à l'association des communes forestières.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat avec les associations des communes forestières 04 et 05 ;
- autoriser le président à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire, Le jour de réception en Préfecture. Pour extrait conforme Le Président, Daniel SPAGNOU